



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : I23.008

TH 676043

DÉPOSÉE LE : 14.12.2023

ATTRIBUTION À : TRAVAUX PUBLICS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
14.12.2023

Lieu et date : Cernier, le 13 décembre 2023

Au nom du ou des groupe/s : Le Groupe socialiste

Auteur ou premier signataire : Ahmed Muratovic

Autres signataires (prénoms, noms) : Claudio Cerini, Sarah Bertschi, Anouk Arbona, André Vallat, Magali Barblan, David Moratel, Patrick Lardon et Isabelle Romerio

Interpellation

Les accès pour les personnes en situation de handicap

Texte :

Des personnes en situation de handicap de notre Commune se plaignent de problèmes d'accès à des bâtiments ainsi qu'à des places de stationnement jugées inadaptées.

À titre d'exemple ; un couple en situation de handicap a alerté *Pro Infirmis* pour leur signaler la problématique d'une place de parking à Cernier.

Il s'agit de la place de stationnement située en bas de la banque *Raiffeisen*, à la Rue de l'Épervier.

En effet, en plus d'être légèrement en pente, cette place de parking expose le conducteur qui en sortirait à la route. C'est d'autant plus dangereux si cette personne doit chercher une aide à la mobilité dans le coffre...

Juste en face, se trouvent des parkings latéraux. De là, les conducteurs qui ne sont pas nécessairement en situation de handicap peuvent sortir directement sur le large trottoir et en toute sécurité.

L'interpellation :

- est déposée par écrit à la chancellerie.



Toujours devant notre futur bâtiment communal, à la rue de l'Épervier 4, l'accès à l'entrée semble problématique pour certaines personnes, qui estiment la pente trop raide et font le tour en passant devant *La Poste*.

- Vu que ce bâtiment viendra à être rénové, la Commune ne pourrait-elle pas profiter de cette occasion pour revoir son accès pour les personnes en situation de handicap ?
Nos autorités pourraient par exemple collaborer avec des experts ou *Pro Infirmis* afin d'évaluer au mieux les lieux (ascenseur étroit, rampe d'accès raide, places de stationnement etc...)
- Nous profitons de cette interpellation pour demander au Conseil Communal comment fonctionne la collaboration entre nos Autorités et les associations défendant les intérêts des personnes en situation d'handicap ?
- La Commune pourrait-elle changer l'emplacement de certaines places de stationnement afin de les rendre plus accessibles aux personnes en situation de handicap, voire en augmenter le nombre ?
- Nos Autorités ont-elles reçu d'autres réclamations de ce type de la part de privés ou d'associations ?